

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

Le 21 novembre 2019

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

# FINANCIERE MARJOS

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



Agissant de concert avec PARK MADISON EQUITIES LLC

PRÉSENTÉE PAR



**COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION  
DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »  
RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES  
ET COMPTABLES DE FINANCIÈRE MARJOS**

**PRIX DE L'OFFRE : 0,10 euro par action FINANCIÈRE MARJOS**

**DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation**

Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 612-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 19-534 en date du 19 novembre 2019 sur la note en réponse établie par FINANCIÈRE MARJOS (la « Note en Réponse ») dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par KRIEF GROUP et visant les actions FINANCIÈRE MARJOS (l'« Offre »).

En application des articles 231-19 et 261-1 I du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Crowe HAF, membre de Crowe Global, représenté par M. Olivier Grivillers, en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la Note en Réponse.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de FINANCIÈRE MARJOS, a été déposé auprès de l'AMF le 20 novembre 2019 et mis à la disposition du public le 21 novembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de FINANCIÈRE MARJOS sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société FINANCIÈRE MARJOS ([www.financiere-marjos.com](http://www.financiere-marjos.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

FINANCIÈRE MARJOS  
112, avenue Kléber  
75116 Paris

*L'Offre est faite exclusivement en France.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.*

*La diffusion de ce communiqué, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. KRIEF GROUP et FINANCIÈRE MARJOS déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*

**CONTACT :**

**FINANCIÈRE MARJOS**

Vincent de MAUNY

Directeur Général

Tél : 01.53.05.80.00

Email : [vincent.demauny@krief-group.com](mailto:vincent.demauny@krief-group.com)